

**Programme d'appel de projets visant la mise en place d'initiatives pour
favoriser l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants issus de l'immigration
sur le territoire de Mékinac**

Le présent programme d'appel de projets vous est présenté grâce à la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC).

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme s'inscrit au sein des stratégies élaborées grâce au plan d'action triennal (2022-2025) en matière d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration de la MRC de Mékinac. Le projet développé doit s'inscrire dans l'un des axes stratégiques établis par le plan d'action. Ceux-ci étant :

- (1) la sensibilisation sur l'ouverture à la diversité
- (2) l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants issus de l'immigration
- (3) l'enracinement et l'inclusion à long terme des personnes issues de la diversité ethnoculturelle sur le territoire.

Visitez le [site web de la MRC de Mékinac](#) pour vous familiariser avec le Plan d'action et la [Politique d'accueil](#).

CATÉGORIE 1 – Activités thématiques

La [Semaine québécoise des rencontres interculturelles](#) (SQRI) est un évènement à ne pas manquer afin de se montrer proactif en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants issus de l'immigration dans son milieu.

Le [Mois de l'histoire des Noirs](#) est une occasion pour la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et de rendre hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Depuis 2020, la MRC de Mékinac développe sa propre programmation en collaboration avec des organismes du territoire dans le cadre de journées, semaines ou mois thématiques. La **Catégorie 1** du présent programme de financement consiste en un appel de projets pour financer

CATÉGORIE 2 - Adaptation des services

La **Catégorie 2** s'adresse à ceux souhaitant adapter leurs services déjà existants ou développer un nouveau service au sein de leur organisme. Ce service devra avoir comme principaux bénéficiaires les personnes issues de l'immigration. Le financement accordé devra servir à couvrir les coûts engendrés par l'adaptation des services ou encore à couvrir les frais relatifs à une activité s'inscrivant dans l'un des axes de travail du plan d'action mentionné plus tôt.

des activités à ajouter dans la programmation unique de Mékinac lors de la SQRI, du Mois de l'histoire des Noirs ou toutes autres journées thématiques.

Avant de présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets pour la **Catégorie 1**, consultez les critères d'admissibilité à la page suivante.

CATÉGORIE 1 – ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Critères d'admissibilité	Dépenses
<ul style="list-style-type: none"> L'activité doit se dérouler lors des dates officielles des différentes périodes selon les thématiques. Par exemple, la deuxième semaine de novembre pour la SQRI ou le mois de février pour le mois de l'Histoire des Noirs. (contactez la MRC pour connaître les dates exactes). L'activité doit être en lien avec la sensibilisation à la diversité et/ou viser l'accueil, l'intégration, l'enracinement et l'inclusion de personnes issues de l'immigration. Le demandeur doit être un organisme à but non lucratif dont le siège social se retrouve sur le territoire de la MRC de Mékinac. Les municipalités et les bibliothèques sont également admissibles. Date de dépôt : à vérifier avec la MRC de Mékinac 	<p>ADMISSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Salaires et honoraires professionnels. Frais liés à l'acquisition de matériels ou d'équipements. Frais liés à la production d'outils ou de documents. Frais liés à l'organisation et la tenue d'évènements. <p>NON ADMISSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses reliées à des activités financées dans le cadre d'un autre programme ou d'un autre projet. Activités à but lucratif (collecte de fonds). Frais liés à de la publicité ou de la promotion médiatique.

CATÉGORIE 2 – ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Critères d'admissibilité	Dépenses
<ul style="list-style-type: none"> Le service développé ou adapté grâce à cette subvention doit avoir comme principaux bénéficiaires les personnes issues de l'immigration et/ou viser la sensibilisation des membres de la communauté d'accueil. Le demandeur doit être un organisme à but non lucratif dont le siège social se retrouve sur le territoire de la MRC de Mékinac. Les municipalités et les bibliothèques sont également admissibles. Date de dépôt : en continu (minimum 1 mois avant votre activité ou événement et le début de votre projet) 	<p><i>Mêmes critères que pour la CATÉGORIE 1.</i></p>

MONTANT MAXIMUM ACCORDÉ ET CONDITIONS AU VERSEMENT DE L'AIDE

Le montant total pouvant être demandé en subvention est de 2000 \$ par projet. Le financement demandé sera octroyé suite à une évaluation de la demande et avec la justification des dépenses du projet grâce à un montage financier à l'appui.

La mise en œuvre du projet financé par le présent programme devra se faire dans l'année qui suit l'octroi du financement – ou pour l'édition de la SQRI, du Mois de l'Histoire des Noirs de l'année en cours pour les projets de la **CATÉGORIE 1**. Si aucune activité en lien avec ce projet ne se déroule dans ces délais, le montant de l'aide ne pourra être octroyé. Afin d'effectuer le déboursement du montant accordé, la MRC de Mékinac demande aux organismes bénéficiaires de **présenter les factures** directement reliées au projet et de fournir le nombre de personnes participantes et le nombre d'activités organisées.

De plus, veuillez nous fournir les informations nécessaires (date, heure, endroit) de votre activité afin que l'on puisse en faire la promotion.

MONTANT MAXIMUM ACCORDÉ ET CONDITIONS AU VERSEMENT DE L'AIDE (SUITE)

Le montant devra être dépensé comme convenu par l'entente entre le demandeur et la MRC de Mékinac. Un changement dans les activités ne pourra être fait sans en aviser la MRC. La somme allouée pourrait être modifiée en cas de changement dans les activités du projet.

ENGAGEMENT

Le demandeur de la subvention s'engage à rester transparent avec la MRC de Mékinac quant à l'utilisation des fonds alloués. De ce fait, l'organisme bénéficiant de ce programme d'appui financier pourrait être appelé à fournir une reddition de compte ou des comptes rendus faisant état des avancées du projet à la demande de la MRC. Le demandeur du présent programme s'engage aussi à n'utiliser les fonds qu'aux fins des activités prévues et approuvées par la MRC.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Responsable du programme : Maude Grenier
Fonction : Coordonnatrice à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Mékinac
Courriel : maude.grenier@mrcmekinac.com
Téléphone : 418-365-5151 poste 125